



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Le 6 février 2026 à 18 heures, le Comité Syndical du SITCOM Côte sud des Landes dûment convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Alain CAUNEGRE.

Date de convocation : 30 janvier 2026

Nombre de membres en exercice : 39 titulaires

Secrétaire de séance : Christian VIGNES

Présents avec voix délibérative : 20 (titulaires + suppléants à voix délibérative) Quorum requis : 20

Représentés : 0 Nombre de voix : (titulaires+suppléants à voix délibérative +pouvoirs) : 20

Présents avec voix délibérative :

CC. MACS

Jean-Luc BELESTIN ; Francis BETBEDER ; Joël CANTIN ; Alain CAUNÈGRE ; Régis DUBUS ; Bernard FRACCHETTI ; Pierre PECASTAINGS ; Jean-Michel DULER ; Patrick MONDENX

CAGD

Martine ERIDIA ; Jean LAVIELLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Bernard DUPONT ; Thierry GUILLOT ; Francis LAHILLADE

CC. DU SEIGNANX

Jean-Marc LARRE ; Alain PERRET

CC. COTE LANDES NATURE

Gérard NAPIAS ; Denis VEJUX ; Christian VIGNES

Absents :

CC. MACS

Françoise AGIER ; Pascale CASTAGNET ; Jean-Claude DAULOUÈDE ; Bertrand DESCLAUX ; Jean-François MONET ; Denis BECUS ; Patrick BENOIST ; Antoine COELHO ; Edouard DUPOUY ; Damien GARAT ; François GUILLAMET ; Dany JAMMES ; Eric LARROQUETTE ; Patrice LARD ; Alain SOUMAT

CAGD

Alain BERGERAS ; Alexandra BOGNENKO-SANIEZ ; Hervé DARRIGADE ; Martine LALANNE ; Laurent LAFOURCADE ; Julien RELAUX ; Bérangère SABOURAULT ; Jean SOUBLIN ; Albert AUZEMERY ; Thierry BOURDILLAS ; Philippe CASTEL ; Philippe DELMON ; Vincent DEZES ; Julien DUBOIS ; Alain DUBOURDIEU ; Alain GODOT ; Caroline JAY ; Florence PEYSALLE

CC. PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS

Stéphane BELLANGER ; Luc De MONSABERT ; Didier LAFOURCADE ; Jean-Louis PEYRELONGUE ; Didier SAKELLARIDES ; François CLAUDE ; Christian DAMIANI ; Corinne De PASSOS ; Roland DUCAMP ; Christian FORTASSIER ; Sylviane LESCOUTTE ; Didier MOUSTIÉ ; Marlène PERRIAT

CC. DU SEIGNANX

Pierre PASQUIER ; Philippe POURTAU ; Valérie CORNU ; François TRAMASSET ; Didier HERBERT ; Marc MABILLET

CC. COTE LANDES NATURE

Nathalie CAMOUGRAND ; François CORDOBES ; Jean-Louis DAVERAT ; Francis LABOUDIGUE ; Muriel LAGORCE ; Michel LAMOLIE ; Marc VERNIER

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut délibérer.

DEL_2026_008

Révision des autorisations de programme et de crédits de paiement - Sitcom Côte Sud Landes – budget principal

Monsieur Alain Perret, Vice-président, rappelle que pour les opérations d'investissement, les prévisions budgétaires peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP).

Cette procédure favorise la gestion pluriannuelle d'investissements qui vont se dérouler sur plusieurs années. Elle permet par conséquent de ne pas faire supporter au budget de l'année l'intégralité d'une dépense pluriannuelle.



Conformément au code général des collectivités territoriales, les AP cons dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent également être révisées.

Les CP constituent quant à eux la limite des dépenses qui peuvent être mandatées sur l'année. L'équilibre budgétaire s'apprécie donc en tenant compte uniquement des crédits de paiement.

Monsieur le Vice-président propose :

- **L'actualisation de l'AP/CP « Contrôle d'accès en déchetterie » n°202401**

Il est proposé de décaler et modifier la répartition des inscriptions pour les crédits de paiement.

Autorisation de programme			Crédits de paiement		
N°	Libellé	Montant AP	Crédits consommés	2026	2027
202401	Contrôle d'accès en déchetterie	1 789 201€	39 201€	1 150 000€	600 000€

- **L'actualisation de l'AP/CP « Matériels roulants collecte » N°202301**

Il est proposé de modifier les inscriptions des crédits de paiement 2026 afin d'intégrer les crédits non consommés en 2025. Les CP 2027 sont ajustés afin de respecter le montant de l'autorisation de programme.

Autorisation de programme			Crédits de paiement			
N°	Libellé	Montant AP	Crédits consommés	2026	2027	2028
202301	Matériels roulants collecte	8 661 039,35€	4 112 939,35€	818 100€	1 865 000€	1 865 000€

- **L'actualisation de l'AP/CP « Réhabilitation du site de Messanges » N°202302**

Il est proposé d'actualiser les crédits de paiement de l'autorisation de programme sur 2026 et 2027. Le montant de l'AP reste inchangé.

Autorisation de programme			Crédits de paiement			
N°	Libellé	Montant AP	Crédits consommés	2026	2027	
202302	Réhabilitation du site de Messanges	1 656 408,43€	71 428,43€	696 000€	888 980€	

- **L'actualisation de l'AP/CP « Pôle économie circulaire » N°202303**

Il est proposé d'actualiser les crédits de paiement sur 2026 et 2027, le montant de l'AP reste inchangé.

Autorisation de programme			Crédits de paiement			
N°	Libellé	Montant AP	Crédits consommés	2026	2027	
202303	Pôle économie circulaire	2 130 044,96€	580 044,96 €	700 000€	850 000€	

Envoyé en préfecture le 16/02/2026

Reçu en préfecture le 16/02/2026

Publié le 16/02/2026

ID : 040-254001977-20260206-DEL_2026_008-DE



VU l'article L.2311-3 et R2311-9 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant le règlement budgétaire et financier du Sitcom,

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE les modifications des AP/CP exposées à la présente délibération

PRECISE que les crédits de paiement seront inscrits au budget primitif du budget principal du SITCOM

PREND ACTE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. *Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Pour extrait conforme,

A Bénesse-Maremne, le 6 février 2026

Le Président,
Alain CAUNÈGRE

